



***BUDGET PRIMITIF
DU CCAS DE ROUVROY
2026***

1) LE BUDGET DU CCAS	2
1.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
1.1.1) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
1.1.1.1) Chapitre 011 : charges à caractère général	3
1.1.1.2) Chapitre 012 : dépenses de personnel	5
1.1.1.3) Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	6
1.1.1.4) chapitre 68: Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6
1.1.2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
1.1.2.1) Chapitre 013 : atténuations de charges	7
1.1.2.2) Chapitre 70 : produits des services, domaine et ventes diverses	7
1.1.2.3) Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	8
1.1.2.4) Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	8
1.1.2.5) Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	8
1.1.2.5) Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté	9
1.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
1.2.1) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	9
1.2.1.1) Chapitre 21 : immobilisations corporelles	9
1.2.1.2) Chapitre 040 : subvention d'investissement reçue	9
Les subventions d'investissement sont amorties dans le chapitre 040.....	9
1.2.2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9
1.2.2.1) Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et reverses	10
1.2.2.3) Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	10
1.2.2.4) Chapitre 001 : excédent reporté	10

1) LE BUDGET DU CCAS

Dans un premier temps, nous aborderons la section de fonctionnement, puis la section d'investissement.

1.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section s'établit à 909 115,00€ contre 812 121,00€ en 2025. Les prévisions de dépenses de fonctionnement progressent globalement de 96 994,00€.

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	153 306,87 €	131 841,53 €	137 135,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	583 984,92€	582 909,86€	668 865,00€
65	Autres charges de gestion courante	63 130,80€	57 994 ,98€	75 100,00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 698,41€	11 685,74€	11 600,00€
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00€	0,00€	16 415,00€
	Totaux	812 121,00€	784 432,11€	909 115,00€

Le chapitre 011 (Charges à caractère général) a connu une petite économie. Il représente 15,09% du budget en 2026.

Le chapitre des dépenses de personnel représente 73,60% (contre 71,9% en 2025) de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

1.1.1.1) Chapitre 011 : charges à caractère général

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	153 306,87 €	131 841,53 €	137 135,00 €

Ce chapitre diminue de 16 171,87 € pour les prévisions 2026.

Pour aborder ce chapitre, nous proposons de le décomposer en comptes.

Compte 60 : achats et variations des stocks

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général			
60	Achats et variations des stocks	19 700,00 €	10 688,49 €	17 155,00 €
60623	Alimentation	5 500,00 €	2 711,37 €	4 800,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	4 050,00€	1 254,44 €	1 800,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00€	886,31 €	2 555,00 €
60636	Habillement et vêtement de travail	0,00€	0,00 €	1 500,00 €
6064	Fournitures administratives	6 500,00€	5 491,28 €	6 400,00 €
6068	Autres matières et fournitures	650,00€	345,09 €	100,00 €

En 2025, le compte 60 affichait une prévision budgétaire de 19 700 €, mais seuls 10 688,49 € ont été réellement dépensés. Cette baisse s'explique par une gestion prudente des achats de fonctionnement, notamment sur le matériel et les stocks, ce qui a permis de limiter les dépenses.

Pour 2026, ces lignes budgétaires sont donc revues à la baisse, tout en intégrant l'impact des prix et

l'inflation, afin de maintenir un budget réaliste mais maîtrisé.

Compte 61 : services extérieurs

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général			
61	Services extérieurs	47 830,50 €	53,981.61 €	43 120,00 €
61351	Matériel roulant	600,00 €	55,00 €	400,00 €
61358	Locations mobilières / autres	5 000,00 €	2 990,18 €	450,00 €
61551	Matériel roulant	200,00 €	200,00 €	200,00 €
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	1 000,00 €	398,40 €	500,00 €
6156	Maintenance	12 479,00 €	6 466,20 €	690,00 €
617	Études et recherches	0,00 €	0,00 €	7 700,00 €
6168	cdg assu protection sociale	20 100,00 €	39 086,04 €	28 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	700,00 €	243.29 €	480,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	7 751,50 €	4 542,50 €	4 700,00 €

Le compte 61 est en diminution par rapport au BP et au réalisé 2025. Cette baisse s'explique notamment par le fait que les assurances statutaires n'avaient pas été payées en 2024, ce qui a conduit à un rattrapage en 2025 pour deux années (2024 + 2025), gonflant artificiellement les dépenses de l'exercice 2025.

En 2026, même si de nouvelles dépenses sont prévues (assurance statutaire annuelle, analyse des besoins sociaux), le chapitre diminue grâce :

- à la réduction des formations, les principales ayant été réalisées en 2025 lors du déploiement du logiciel,
- au transfert du logiciel du compte 6156 vers le chapitre 65, ce qui allège mécaniquement le 61.

Compte 62 : autres services extérieurs

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général			
62	autres services extérieurs	93 326,37 €	66 304,20 €	74 860,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	35 000,00 €	35 007,52 €	32 150,00 €
6238	Divers	5 500,00 €	1 445,26 €	500,00 €
6241	Transports de biens	250,00 €	91,19 €	250,00 €
6248	Divers	8 000,00 €	3 295,00 €	5 090,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	2 100,00 €	542,80 €	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	2 950,00 €	2 033,67 €	2 120,00 €
6288	Autres	29 976,37 €	23 888,76 €	33 750,00 €

En 2025, le compte 62 présentait une prévision de 93 326,37 €, alors que les dépenses réalisées se sont élevées à 66 304,20 €.

Pour 2026, le budget est ajusté en fonction de :

- La révision des projets prévus en 2026,
- le recours à des prestataires déjà financés, qui peuvent intervenir sans contribution financière supplémentaire,
- et une adaptation plus fine des dépenses aux besoins réellement constatés en 2025.

Compte 63 : impôts, taxes et versements assimilés

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général			
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00 €	867,23 €	2 000,00 €
63512	Taxes foncières	1 000,00 €	756,00 €	1 000,00 €
6378	Autres impôts, taxes&vers.assimilés (autres org.)	1 000,00 €	111,23 €	1 000,00 €

Le compte 63 correspond aux impôts et taxes liés aux terres agricoles appartenant au CCAS. Ces dépenses sont donc directement liées au patrimoine foncier et n'évoluent qu'en fonction de la fiscalité applicable à ces terrains.

1.1.1.2) Chapitre 012 : dépenses de personnel

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
012	Charges de personnel et frais assimilés	583 984,92 €	582 909,86 €	668 865,00 €
6218	Autre personnel extérieur	6 250,00 €	1 120,00 €	3 360,00 €
6331	Taxe transport	5 369,39 €	6 097,51 €	7 042,64 €
6332	Cotisations versées au FNAL	308,66 €	338,64 €	403,49 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 024,48 €	7 621,75 €	8 565,59 €
64111	Rémunération principale	246 474,74 €	234 888,96 €	243 031,20 €
64112	Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	4 022,75 €	3 464,41 €	3 665,84 €
64113	NBI	6 160,32 €	0,00 €	6 160,53 €
64118	Autres indemnités	60 734,22 €	61 867,88 €	61 864,80 €
64131	Rémunérations	103 188,76 €	92 865,61 €	107 709,89 €
64132	SFT et IR	1 043,70 €	1 697,47 €	3 704,78 €
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00 €	339,00 €	0,00 €
64138	Primes et autres ind	0,00 €	10 042,67 €	16 029,12 €
64168	Autres emplois Aidés	0,00 €	0,00 €	18 223,11 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	7 107,91 €	66 143,38 €	78 920,98 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	56 526,03 €	90 720,15 €	101 037,68 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	75 665,57 €	4 067,00 €	5 972,76 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 964,62 €	375,43 €	1 005,40 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	300,00 €	1 260,00 €	2 167,19 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	843,77 €	0,00 €	0,00 €

Le chapitre 012 évolue à la hausse en 2026, principalement en raison de trois facteurs :

- L'évolution des charges salariales, liée aux revalorisations statutaires et à l'augmentation du point d'indice, qui impactent l'ensemble de la masse salariale.
- Le recrutement d'un troisième médiateur, dont la prise de poste est prévue courant 2026, afin de renforcer l'équipe et de préparer l'organisation de la future épicerie sociale et solidaire.
- La prévision d'un remplacement pour arrêt maladie, permettant d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité d'un agent.

1.1.1.3) Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
65	Autres charges de gestion courante	63 130,80 €	57 994,98 €	75 100,00 €
65134	Aides	2 800,00 €	2 799,75 €	7 100,00 €
65138	Autres secours	52 350,00 €	44 357,48 €	49 450,00 €
6542	Créances éteintes	200,00 €	0,00 €	200,00 €
65748	Subvention aux associations	7 630,80 €	9 438,92 €	10 000,00 €
65811	Droit d'utilisation/ informatique en nuage	0,00 €	780,77 €	7 300,00 €
65818	Autres charges de gestion courantes	0,00 €	214,81 €	250,00 €
65888	Autres	150,00 €	403,25 €	800,00 €

Le chapitre 65 évolue à la hausse par rapport au BP 2025 (+ 11 969,20€). Cette hausse s'explique par :

- L'intégration du coût du nouveau logiciel sur la ligne 65811,
- L'augmentation du crédit inscrit en 65134, liée à la prise en charge des séances de psychologue pour les enfants accompagnés dans le cadre du Programme de Réussite Educative,
- Le maintien des aides facultatives, qui nécessite de conserver un niveau de crédits suffisant pour répondre aux besoins des administrés.

1.1.1.4) chapitre 68: Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
68	Dotations aux amortissements ,aux dépréciations et aux provisions	0,00€	0,00 €	16 415,00 €
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00€	0,00 €	16 415,00 €

Une dotation de 16 415 € est inscrite au BP 2026 au compte 6815 afin de constituer une provision pour la monétisation des jours inscrits au Compte Épargne-Temps (CET) des agents du CCAS.

Cette provision est constituée par mesure de prudence budgétaire, afin d'anticiper une dépense potentielle et de couvrir un engagement susceptible d'intervenir au cours de l'exercice, conformément aux règles comptables applicables aux collectivités. Elle contribue ainsi à la sincérité et à la sécurisation de l'équilibre budgétaire.

1.1.1.4) chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 698,41 €	11 685,74 €	11 600,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	11 698,41 €	11 685,74 €	11 600,00 €

Il s'agit des amortissements sur les biens acquis.

CONCLUSION

En conclusion de cette partie, les dépenses de fonctionnement progressent globalement de 96 994,00€. Cela s'explique par la mise en place de plusieurs projets, la maintenance du nouveau logiciel, la récupération de certaines dépenses auparavant assurées par la mairie (adhésion contrats, budget de fonctionnement du service cohésion sociale, projets...).

1.1.2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	750,00 €	1 270,98 €	400,37 €
74	Dotations et participations	729 599,00 €	738 281,48 €	844 630,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 700,54 €	4 225,15 €	23 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	78 404,46 €		39 416,63 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 667,00 €	1 666,67 €	1 668,00 €
	Totaux	812 121,00 €	745 444,28 €	909 115,00 €

Cette section s'établit à 909 115,00 €, contre 812 121,00 € en 2025. Les prévisions des recettes de fonctionnement progressent globalement de 96 994,00€.

Le CCAS veille à financer au maximum ses actions (PRE, parentalité, RSA...) par des subventions et appels à projets auprès du Département, de l'État et d'autres partenaires institutionnels, afin de limiter l'impact sur le budget communal et de sécuriser ses missions sociales.

1.1.2.1) Chapitre 013 : atténuations de charges

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
013	Atténuations de charges			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00€	0,00€	0,00€

Aucune recette n'est inscrite au BP 2026 au chapitre 013, celui-ci étant destiné aux remboursements de rémunérations liés aux arrêts d'agents contractuels, dont la survenance ne peut être anticipée.

1.1.2.2) Chapitre 70 : produits des services, domaine et ventes diverses

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	750,00 €	1 270,98 €	400,37 €
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	500,00 €	874,00 €	200,37 €
70878	par des tiers	250,00 €	396,98 €	200,00 €

Le compte 70311 correspond aux recettes issues du pourcentage reversé au CCAS lors de la vente de concessions par la mairie. Le compte 70878 représente les recettes perçues au titre des impôts fonciers relatifs aux terres agricoles appartenant au CCAS.

1.1.2.3) Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
74	Dotations et participations	729 599,00 €	738 281,48 €	844 630,00 €
74712	Emploi	0,00 €	0,00 €	17 450,00 €
74718	Autres	89 500,00 €	84 500,00 €	95 500,00 €
7473	Départements	30 795,00 €	38 613,00 €	31 360,00 €
74741	Communes membres du GFP	600 704,00 €	600 704,00 €	682 670,00 €
747888	Autres	8 600,00 €	14 464,48 €	17 650,00 €

Ce chapitre reste la principale ressource pour le CCAS.

Voici les différentes subventions sollicitées :

Ligne 74718 : subvention de l'État en politique de la ville pour le fonctionnement du PRE et du CCAS,

Ligne 7473 : subvention du département concernant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en Remobilisation Sociale

Ligne 74741 : subvention versée par la commune qui permet d'équilibrer le budget,

Ligne 747888 : subvention de la CAF pour le fonctionnement du PRE et du CCAS

La subvention communale équilibre le budget et constitue la ressource principale. Elle représente 75,1 % des recettes de fonctionnement (682 670 €).

Les financements externes mobilisés auprès de la CAF, de l'État et du Département s'élèvent à 161 960 €, soit 17,8 % des recettes de fonctionnement.

1.1.2.4) Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	1 700,54 €	4 225,15 €	23 000,00 €
752	Revenus des immeubles	1 500,00 €	1 852,99 €	1 500,00 €
756	Libéralités reçues/ dons	200,54 €	189,34 €	200,00 €
75888	Autres	0,00 €	2 182,82 €	21 300,00 €

Le chapitre 75 regroupe les autres produits de gestion courante. Il comprend notamment les revenus liés aux terres agricoles louées par le CCAS (compte 752), les dons et libéralités (compte 756), ainsi que les remboursements susceptibles d'être perçus en cas d'arrêt d'agents titulaires (compte 75888).

À ce titre, une recette prévisionnelle de 21 300 € est inscrite au BP 2026 au compte 75888, sur la base des éléments connus et par mesure de prudence budgétaire.

1.1.2.5) Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
77	Produits spécifiques	1 667,00 €	1 666,67 €	1 668,00 €
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	1 667,00 €	1 666,67 €	1 668,00 €

Le compte 777 correspond à l'amortissement annuel, en section de fonctionnement, de la subvention d'investissement versée par le Département pour l'acquisition d'ordinateurs et de tablettes en 2024. Conformément aux règles comptables, cette subvention est reprise progressivement en recettes de fonctionnement au rythme de l'amortissement du matériel.

1.1.2.5) Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2026</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	39 416,63 €

Le montant inscrit au compte 002 correspond à l'excédent de fonctionnement reporté de 2025 et mobilisé au BP 2026 afin de contribuer au financement des actions du CCAS et à l'équilibre du budget de fonctionnement.

1.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 30 792,48€.

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21	Immobilisations corporelles	7 924,11 €	2 149,60 €	29 124,48 €
040	Subvention d'investissement reçue	1 667,00 €	1 666,67 €	1 668,00 €
	Totaux	9 591,11 €	3 816,27 €	30 792,48 €

1.2.1) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1.2.1.1) Chapitre 21 : immobilisations corporelles

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21	Immobilisations corporelles	7 924,11 €	2 149,60 €	29 124,48 €
21351	Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21838	Autre matériel informatique	2 650,00 €	1 278,00 €	11 002,92 €
21848	Mobilier	8 143,31 €	490,80 €	12 149,33 €
2188	Autres immobilisations corporelles	-2 869,20 €	380,80 €	5 972,23 €

Le chapitre 21 comprend quelques dépenses d'investissement liées au renouvellement du matériel informatique et à l'achat de mobilier de stockage prévues en 2026.

1.2.1.2) Chapitre 040 : subvention d'investissement reçue

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
13	Subvention d'investissement reçue	1 667,00 €	1 666,67 €	1 668,00 €
13913	Amortissement subvention Département	1 667,00 €	1 666,67 €	1 668,00 €

Les subventions d'investissement sont amorties dans le chapitre 040.

1.2.2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comme indiqué précédemment, cette section s'équilibre à 30 792,48€.

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et reverses	6000,00€	7 019,68	5 972,23 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	13 220,25 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 698,41 €	11 685,74 €	11 600,00 €
	Totaux	17 698,41€	18 705,42 €	30 792,48 €

1.2.2.1) Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et reverses

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et reverses	6 000,00 €	1 019,68 €	5 972,23 €
10222	FCTVA	0,00 €	1 019,68 €	5 972,23 €

Ce chapitre correspond au remboursement du FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement 2024.

1.2.2.3) Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections

Code	Libellé	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 698,41 €	11 685,74 €	11 600,00 €
281838	Autre matériel informatique	10 038,17 €	10 038,17 €	9 983,99 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers scolaires	1 127,84 €	1 127,84 €	1 266,94 €
28188	Autres	44,40 €	31,73 €	349,07 €
2805	Amortissement autres matériel informatique	488,00 €	488,00 €	- €

Ce chapitre reprend les opérations d'ordre de section à section. Il est identique au chapitre de dépense 042 de la section de fonctionnement et concerne les amortissements des immobilisations.

1.2.2.4) Chapitre 001 : excédent reporté

Code	Libellé	BP 2026
001	Excédent reporté	13 220,25€

Le montant inscrit au compte 001 correspond à l'excédent d'investissement 2025 reporté et mobilisé au BP 2026 afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

CONCLUSION:

Le Budget Primitif 2026 du CCAS s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de développement des actions sociales en faveur des habitants. Il traduit la volonté d'accompagner au plus près les publics fragilisés, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des ressources publiques. L'augmentation des moyens alloués au personnel, l'adaptation des crédits aux besoins observés en 2025 et l'intégration de nouvelles obligations (provision CET, renforcement de la médiation, préparation de l'épicerie sociale et solidaire) témoignent d'un budget réaliste, cohérent et tourné vers l'avenir.

Ce BP 2026 permet ainsi de garantir la continuité des services essentiels du CCAS, de soutenir les projets structurants et de répondre aux enjeux sociaux croissants, dans un cadre financier sécurisé et maîtrisé.